



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

74170 - HAUTE-SAVOIE

N° 58/2026

ARRETE MUNICIPAL

**PORTANT GRATUITE D'ACCES
A LA MAISON FORTE DE HAUTETOUR, A LA CURE
ET AU MUSEE D'ART SACRE DE ST NICOLAS
DANS LE CADRE DES JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE
LES 19 ET 20 SEPTEMBRE 2026**

Le Maire de la Commune de Saint-Gervais-les-Bains,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2026/097 du 22 mars 2026 relative aux délégations de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire ;

VU l'arrêté n° 62/2025 du 12 décembre 2025 portant modification des tarifs municipaux culture et patrimoine pour l'année 2026 ;

ARRETE

Article 1 :

Dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine qui se dérouleront les samedi 19 et dimanche 20 septembre 2026, les entrées au Musée d'Art Sacré de St-Nicolas, à La Cure et à la Maison Forte de Hautetour seront gratuites ;

Article 2 :

Monsieur le Maire et Madame la comptable publique assignataire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté ;

Fait à Saint-Gervais-les-Bains, le 3 juillet 2026



Le Maire,

Jean-Marc PEILLEX

Mis en ligne le 03-07-26

Télétransmis en Sous-Préfecture le 03-07-26

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE
T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com
Bureau d'Etat Civil du Fayet - 49 rue de la Poste - T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64
Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas - T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33